

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

11 DÉCEMBRE 2020

Directives et messages importants

1- RECONNAISSANCE POUR LES MÉDECINS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE ET LES PHARMACIENS DU CMDP DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE ET BESOIN D'EFFECTIFS MÉDICAUX

La crise actuelle demande des efforts de mobilisation et de réorganisation de la part de tous. Nous tenons d'abord à souligner la contribution de plusieurs médecins et les pharmaciens qui ont bravé la tempête dans les derniers mois. Vous avez fait et faites encore une énorme différence dans les milieux en éclosion. Au nom du CMDP, de la DSP, du DRMG, de toute l'équipe de la brigade médicale et des usagers, nous tenions à vous dire mille fois merci. Mille fois merci également à tous les médecins, dentistes et pharmaciens qui, chaque jour, se mobilisent pour donner des soins de santé aux usagers du territoire tant pour la clientèle vulnérable que pour tout autres soins et ce malgré les effectifs souvent réduits.

Avec la période des fêtes qui approche et le nombre de milieux en éclosion en augmentation, nous avons besoin plus que jamais de la participation de tous les médecins disponibles pour venir prêter mains fortes à la brigade médicale. Quelques jours de disponibilité peuvent faire la différence dans l'offre de service que nous serons en mesure d'offrir aux milieux en éclosion. Laissez-nous savoir si vous êtes intéressés à vous impliquer dans ce nouveau défi, tout autant formateur que valorisant, à l'adresse brigade.medicale.covid.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

2- BON COUP

- MÉDAILLE DE SERVICE DR-LÉO-PAUL-LANDRY REMISE AU DRE FRANCE LÉGARÉ

Toutes nos félicitations à la Dre France Légaré, médecin de famille et chercheuse passionnée, qui a reçu le 3 décembre 2020 la prestigieuse médaille de service Dr-Léo-Paul-Landry de l'Association médicale canadienne (AMC) édition 2020. Ce prix souligne ses contributions exceptionnelles au rehaussement des normes de l'exercice de la profession médicale au Canada, et à l'avancement de l'art et de la science de la médecine.

Dre Légaré a consacré sa carrière à défendre avec ferveur la participation active et la responsabilisation des patients dans les décisions liées chez VITAM, le centre de recherche en santé durable du CIUSSS de la Capitale-Nationale, est extrêmement fier de compter dans sa communauté scientifique une chercheuse exceptionnelle comme la Dre France Légaré.

C'est un choix qui s'est imposé pour l'Association médicale canadienne (AMC) puisque Dre Légaré se classe dans les premiers 1 % parmi plus de 3 300 scientifiques dont les travaux sont les plus fréquemment cités par leurs collègues du monde entier.

Pour en savoir plus sur cette prestigieuse reconnaissance : bit.ly/36MnO4h

3- DÉPISTAGE DE LA COVID-19 : ADMISSIBILITÉ, PRÉLÈVEMENTS ET SUIVI DES RÉSULTATS

Le Collège des médecins du Québec vous invite à prendre connaissance du document ci-joint pour le [dépistage de la COVID-19](#). Faisant suite à l'arrêté ministériel 2020-087 daté du 4 novembre 2020, il a été révisé en collaboration avec différents ordres professionnels. Ce document remplace toute autre version antérieure.

4- VACCINATION CONTRE LA COVID-19 (extrait de la conférence du PDG du 11 décembre 2020)

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale est l'une des deux organisations du Québec qui ont été choisies pour mener le projet pilote de distribution du vaccin contre la COVID-19 développé par Pfizer/BioNTech. Dès le 14 décembre 2020, l'établissement sera en mesure de distribuer près de 3000 doses du vaccin sur une période de cinq jours. La priorité sera donnée aux 229 résidents du CHSLD Saint-Antoine et aux 400 membres du personnel qui y travaillent (en soins, en entretien, dans les services alimentaires et en soutien administratif). Ce CHSLD a été sélectionné en raison des contraintes de logistique inhérentes à l'administration du vaccin, c'est-à-dire sa conservation et sa manutention.

Les résidents du CHSLD Saint-Antoine pourront se faire vacciner dans les unités par le personnel déjà en place. Le personnel, quant à lui, recevra la vaccination dans un local spécialement aménagé à l'intérieur du CHSLD.

Jusqu'à épuisement des stocks, le vaccin sera ensuite offert aux employés de nos 28 autres CHSLD et des RPA, avec rendez-vous. Les employés qui travaillent dans les centres de convalescence et dans les unités COVID pourront également se faire vacciner. Puisque les doses du vaccin ne peuvent être transportées depuis l'endroit de réception, ces personnes devront recevoir le vaccin au CHSLD Saint-Antoine situé au 1451, boulevard Père-Lelièvre, à Québec.

Vaccination dans la population

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a informés l'établissement que la vaccination dans la population devrait commencer le 21 décembre 2020. Des travaux sont en cours avec le MSSS et nos partenaires du CHU et de l'IUCPQ pour établir les priorités et coordonner la logistique des prochaines phases de vaccination.

M. Michel Delamarre, PDG du CIUSSS de la Capitale-Nationale tient à féliciter toutes les équipes qui se sont mobilisées pour la coordination et l'implantation de ce centre de distribution du vaccin dans un si court délai. Cette opération d'une importance majeure demande une grande collaboration de plusieurs de nos équipes.

Bravo à tous!

5- RAPPEL SUR LE PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE (extrait de la conférence du PDG du 11 décembre 2020)

Nous vous rappelons que depuis le 29 octobre 2020, certaines directives concernant le port du masque ont été modifiées. Par exemple, le couvre-visage de tissu n'est plus toléré et doit être remplacé par un masque de procédure.

Le personnel qui n'est pas en contact avec la clientèle à moins de deux mètres lors de sa prestation de travail doit porter un masque de procédure dès son entrée dans une installation du CIUSSS. Le port de ce masque est également obligatoire pendant la prestation de travail.

Le masque de procédure peut être retiré lorsque les travailleurs sont isolés, dans une salle fermée, ou lorsqu'ils sont séparés par une barrière physique (paravent ou plexiglas) à leur poste de travail, et que la règle de distanciation physique de deux mètres est respectée.

6- LISTE DES IMGA HORS BLOC OPÉRATOIRE - ADULTE ET PRÉCAUTIONS RECOMMANDÉES AU CHU DE QUÉBEC – UNIVERSITÉ LAVAL ADAPTÉ POUR LE CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE (en incluant la pédiatrie)

Avec l'arrivée de la 2e vague de COVID-19 et l'accumulation de cas dans certaines régions du Québec, le Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) a proposé une classification des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) hors bloc opératoire largement basée sur la recension des données probantes effectuées par l'UETMIS du CHU de Québec – Université Laval, dont les rapports peuvent être consultés sur www.inspq.qc.ca/covid-19. Cette [mise à jour](#) tient compte dorénavant des zones que le MSSS a élaborées (vert, jaune, orange, rouge). Elle donne une place prépondérante aux facteurs de risque d'exposition tout en soulignant la place du test PCR COVID-19 pré-IMGA pour la minimisation du risque auprès des travailleurs de la santé.

Cette mise jour présente :

- les prémisses concernant le SARS-CoV-2 ainsi que ce qui constitue une IMGA;
- la démarche à compléter avant une IMGA;
- la classification des usagers selon les facteurs de risque et la symptomatologie;
- les précautions additionnelles (zonage) recommandées selon l'IMGA et la classification;
- la marche à suivre lorsqu'une situation nécessite l'installation d'un appareil de filtration de l'air.

7-SERVICES DE GARDE SCOLAIRE (extrait de la conférence du PDG du 11 décembre 2020)

En ce qui concerne les questions sur la fermeture des services de garde scolaire, du 17 au 22 décembre, le ministère nous informe que l'inscription aux services de garde accessibles pour les travailleurs essentiels est maintenant possible. L'information et le lien pour l'inscription aux services de garde d'urgence en milieu scolaire sont disponibles sur le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts.

8- ÉTAT DE SITUATION

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)
- [Liens utiles](#)

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

9- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.